

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	23	
Représentés :	8	
Non représentés :	2	Séance du 17 décembre 2024
Votants :	30	L'an deux mille-vingt-quatre et le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le onze décembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Étaient présents également :		
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire. Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Sandy ROUVEL, Cyril GEEL, , Caroline PLATERO-DELERM, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Philippe COLLET, Michel MUS, Rosa Lila HAMMACHE, Simon SASTRE, Christiane TCHA SENG NOU, Frédéric BRES, Nadège AZZINARI, Patrice de CAMARET		
Étaient absents et non représentés : Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

Convention de servitude avec ENEDIS : parcelles C 2193

Monsieur Stéphane MICHEL, Maire-Adjoint délégué à la ville en transition explique dans le cadre de travaux réalisés chez Monsieur Claude BERNARDONI demeurant au 70, impasse du Jeu de Paume, une convention de servitude doit être signée entre la société ENEDIS et la Commune de Monteux afin de permettre l'extension du réseau électrique.

Cette convention concerne une canalisation souterraine implantée au Sud de la parcelle C 2193 (propriété de la commune), sur une longueur d'environ 20 mètres et sur une largeur de 1 mètre.

Une indemnité forfaitaire de 20€ sera reversée à la commune par la société ENEDIS.

Cette canalisation sera située impasse du jeu de Paume.

Le Conseil Municipal, Monsieur Stéphane MICHEL entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention ci-jointe

Considérant la nécessité de réaliser les travaux d'extension du réseau électrique

Considérant la demande de Enedis

Considérant que la parcelle appartient à la Commune de Monteux

AUTORISE Monsieur le Maire à :

Signer la convention de servitude avec la société ENEDIS dont le siège social est situé Tour Enedis-34, place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex représentée par le Directeur Régional ENEDIS Provence Alpes du Sud, Monsieur Jacques NICOLI, 445, rue André Ampère, CS 40 426 à AIX EN PROVENCE (13591).

Signer tous les documents et actes concernant cette convention.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218400802-20241217-31_2021217_

PRÉCISÉ que :

Les rédacteurs de l'acte procéderont sous leur responsabilité aux formalités de purge des privilèges et hypothèques,

En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane MICHEL, en qualité d'Adjoint au Maire délégué à la Ville en Transition, sera autorisé à signer tous les actes et documents se rapportant à cette convention.

Acte Exécutoire

Transmis le : 09-01-2025

Publié le : 09-01-2025

Notifié le :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Pour Le Maire

Stéphane MICHEL



Maire Adjoint Délégué à la Ville en Transition

Mohammed AÏTANE



Secrétaire de séance